



## RÈGLEMENT LES TRACES DE CHAMPNIERS 2023

15/06/2023

### **Article 1 : Organisation :**

L'ensemble de l'épreuve est organisé par la commune de Champniers. Cette épreuve est avec classement pour les courses et sans classement pour les randonnées. Elle est donc soumise au règlement de la Commission Nationale des Courses Hors Stade.

### **Article 2 : Définition :**

L'épreuve aura lieu le dimanche 24 septembre 2023 à partir de 8h00, l'heure à laquelle la remise des dossards commencera. Les départs des Trails se feront à 9h00 pour le 22 km, 9h10 pour le 14 km et 9h20 pour le 8 km.

Les départs des randonnées 8 et 14 km seront à 9h30.

### **Article 3 : Cadre de l'épreuve :**

Les parcours se déroulent sur les communes de Champniers qui sont entièrement balisés avec des portions de sentiers, de chemins en forêt et de routes. L'organisation fournit l'assistance en matière de sécurité routière et médicale. En cas d'interruption de balisage, le coureur doit revenir au dernier point de balisage et le cas échéant, prévenir l'organisation par l'intermédiaire des signaleurs présents sur le parcours.

### **Article 4 : Epreuves et parcours :**

Les parcours empruntent parfois des passages ouverts à la circulation routière, les concurrents doivent impérativement se soumettre au respect du code de la route. La responsabilité des concurrents peut-être engagée en cas d'accident.

« Les traces de Champniers » proposent 5 épreuves différentes.

#### **Le Trail - 22 km :**

- Tarif: 13 € (+ environ 1 € en ligne). Evolutif à l'approche de la manifestation (18 € le jour de la manifestation selon les places disponibles).
- Dotation d'un tour de cou.
- Réservé au plus de 18 ans.
- Inscription en ligne (jusqu'au 23/09/2023) ou le jour J (24/09/2023) à partir de 8h00.
- Départ prévu à 9h00.
- 3 ravitaillements.

#### **Le Trail - 14 km :**

- Tarif : 10 € (+ environ 1 € en ligne). Evolutif à l'approche de la manifestation (15 € le



# RÈGLEMENT LES TRACES DE CHAMPNIERS 2023

15/06/2023

jour de la manifestation selon les places disponibles).

- Dotation d'un tour de cou.
- Réservé au plus de 18 ans.
- Inscription en ligne (jusqu'au 23/09/2023) ou le jour J (24/09/2023) à partir de 8h00.
- Départ prévu à 9h10.
- 2 ravitaillements.

## Le Trail - 8 km :

- Tarif : 7 € (+ environ 1 € en ligne). Evolutif à l'approche de la manifestation (12 € le jour de la manifestation selon les places disponibles).
- Dotation d'un tour de cou.
- Réservé au plus de 16 ans (Accord parental requis pour les moins de 18 ans).
- Inscription en ligne (jusqu'au 23/09/2023) ou le jour J (24/09/2023) à partir de 8h00.
- Départ prévu à 9h20.
- 1 ravitaillement.

## La randonnée - 14 km - Allure libre :

- Tarif : 5 € (+ environ 1 € en ligne), 5 € par coupon d'inscription ou 5 € sur place (selon les places disponibles).
- Pas de dotation d'un tour de cou.
- Pour tous âges (Accord parental requis pour les moins de 18 ans).
- Inscription en ligne (jusqu'au 23/09/2023) ou par coupon d'inscription (jusqu'au 20/09/2023) ou le jour J (24/09/2023) à partir de 8h00.
- Départ prévu à 9h30.
- 2 ravitaillements.

## La randonnée - 8 km - Allure libre :

- Tarif : 5 € (+ environ 1 € en ligne), 5 € par coupon d'inscription ou 5 € sur place (selon les places disponibles).
- Pas de dotation d'un tour de cou.
- Pour tous âges (Accord parental requis pour les moins de 18 ans).
- Inscription en ligne (jusqu'au 23/09/2023) ou par coupon d'inscription (jusqu'au 20/09/2023) ou le jour J (24/09/2023) à partir de 8h00.
- Départ prévu à 9h30.
- 1 ravitaillement.

Le départ et l'arrivée sont au niveau du stade des Cloux de champniers (620 rue des Geais - 16430 Champniers).

Un ravitaillement est mis en place au niveau de la zone d'arrivée.



# RÈGLEMENT LES TRACES DE CHAMPNIERS 2023

15/06/2023

Les circuits du 22 km, 14 km ainsi que du 8 km sont disponibles en téléchargement sur notre site internet ou avec le lien suivant: <https://les-traces-de-champniers-2023.ikinoa.com/>

## **Article 5 : Les inscriptions :**

### **1/ Plusieurs modes d'inscription :**

\* **Sur IKINOA :** <https://les-traces-de-champniers-2023.ikinoa.com/> **jusqu'au 23/09/2023.**

\* **Par courrier (UNIQUEMENT POUR LES RANDONNÉES)** au Complexe sportif - 620 rue des Geais - 16430 Champniers **au plus tard le 20/09/2023** en remplissant le coupon d'inscription présent sur le flyer.

\* **Sur place** (620 rue des Geais-16430 Champniers) le jour de la manifestation (**24/09/2023**) de 8h00 à 9h00 selon les places disponibles.

**2/ S'il devait y avoir un quelconque problème lié à votre inscription, merci de nous le signaler à l'adresse mail suivante:** [patrice.bonnin@champniers.fr](mailto:patrice.bonnin@champniers.fr)

### **3/ Chaque participant de plus de 16 ans au trail des traces de Champniers devra fournir :**

- **une licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- **ou d'une licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;
- **ou un certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée. Pour les participants de moins de 16 ans, une autorisation parentale sera requise.

**4/ Les inscriptions sont limitées à 450 places pour l'ensemble des courses (8km, 14 km et 22 km) et 200 places pour l'ensemble des randonnées (8 km et 14 km).**



# RÈGLEMENT LES TRACES DE CHAMPNIERS 2023

15/06/2023

## **Article 6 : Dossards :**

Chaque concurrent fixera son dossard sur le torse afin d'être identifié facilement, la puce sera fixée correctement à l'une des chaussures afin de ne pas la perdre si tel était le cas le remboursement de cette dernière est à la charge du coureur (15 euros).

- Les dossards seront attribués dans l'ordre croissant lors de votre inscription en ligne.
  - ➡ Dossards roses pour le 8 km.
  - ➡ Dossards bleus pour le 14 km.
  - ➡ Dossards marron pour le 22 km.
- Dossards sans numéro sont disponibles (rouges) pour la randonnée du 8 km.
- Dossards sans numéro sont disponibles (bleus) pour la randonnée du 14 km.

**Sous réserve de jauges spécifiques imposées par la préfecture**

## **Article 7 : Éco responsabilité:**

Les concurrents s'engagent à ne rien jeter, à ne détériorer et à respecter l'environnement dans lequel ils évoluent. Les organisateurs s'engagent à mettre à disposition des participants des aménagements pour la récupération des déchets.

## **Article 8 : Paiement :**

- En ligne à la Réservation à l'adresse suivante :  
<https://les-traces-de-champniers-2023.ikinoa.com/>
- En espèce ou par chèque avec le coupon d'inscription présent sur le flyer ou sur place pour les randonneurs (Chèque à libeller à l'ordre de l'association "Agathe et Paul").
- En espèce ou par chèque avec le coupon d'inscription présent sur place le jour de la manifestation pour les coureurs et randonneurs (Chèque à libeller à l'ordre de l'association "Agathe et Paul").

## **Article 9 : Sécurité et assurance :**

Les concurrents doivent respecter le balisage, et les consignes des responsables de l'épreuve. Des signaleurs seront présents à chaque traversée de routes. La couverture médicale est assurée par ASSA16

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de PILLIOT ASSURANCES. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par



# RÈGLEMENT LES TRACES DE CHAMPNIERS 2023

15/06/2023

l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## **Article 10 : Abandon :**

Tout concurrent souhaitant abandonner devra obligatoirement se présenter à un poste de ravitaillement, ou à des signaleurs, ou en dernier cas à l'arrivée afin d'y remettre son dossard.

## **Article 11 : Classement :**

Un classement général sera établi pour chacune des courses, Celui-ci sera porté à la connaissance des concurrents avant les remises de récompenses, afin d'éviter d'éventuelles réclamations. Les concurrents disposent de 15 minutes après l'affichage des résultats pour effectuer une réclamation à l'organisateur de la course. Au-delà de ce délai, toute réclamation ne pourra pas être prise en considération. L'ensemble des résultats sera communiqué au responsable de la Commission Départementale Hors Stade, et ce dans les plus bref délais.

## **Article 12 : Récompenses-Podium :**

Une récompense sera remise aux :

- 3 premiers du temps scratch homme et femme des 8 km, 14 km et 22 km.
- 1<sup>er</sup> homme et femme des différentes catégories

## **Article 13 : Annulation participation :**

L'inscription pourra être remboursée pour les motifs suivants et sur présentation d'un justificatif faisant foi : maladie, accident ou décès d'un membre de la famille. Toute autre justification ne sera prise en compte comme justification d'annulation de la participation.

## **Article 14 : Annulation manifestation par les organisateurs :**

En cas de dégradations importantes des conditions météorologiques (tempête, chutes de neige importantes, orages, crues.....), les organisateurs se réservent le droit d'annuler les manifestations afin d'assurer la sécurité, et l'intégrité physique des participants.



# RÈGLEMENT LES TRACES DE CHAMPNIERS 2023

15/06/2023

## **Article 15 : Droit à l'image :**

L'organisation se réserve tout droit exclusif d'utilisation des images sur l'ensemble de l'épreuve (photographies et vidéos).

## **Article 16 : Obligations liées à la loi informatique et libertés :**

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 1er janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés » chaque organisateur de courses Hors Stade s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer les organisateurs par mail à l'adresse : [patrice.bonnin@champniers.fr](mailto:patrice.bonnin@champniers.fr)

